PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 17H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CATHERINE BASCHIERI, VICE- PRÉSIDENT

Date d'envoi de la convocation : le mardi 7 novembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7° adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS:

Monsieur François de CANSON, *Président* donne pouvoir à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° adjointe - Madame Régine GHIO donne pouvoir à Madame Danielle PENICAUT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Monsieur Michel GUIMBERT.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+2P

Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S., est désignée à l'unanimité à 15 voix pour (13+2P), comme Secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constaté le quorum,

MADAME LA VICE - PRÉSIDENTE, déclare la séance ouverte.

DÉLIBÉRATION N°38/2023

BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2023

Sur proposition de Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7° adjointe,

VU les crédits ouverts dans le budget du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023,

C DNSIDÉRANTAIR nécessité de precéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles des sections de fonctionnement du budget 2023,
083-268302064-20231114-3823CCAS-BF
REQUI LE 17/11/2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 15 voix pour (13+2P)

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° adjointe (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER.

ADOPTE la présente décision modificative du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale conformément au dispositif figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :

- section de fonctionnement : 100 000,00 €
- section d'investissement : 0,00 €

TOTAL : 100 000,00 €

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

La Vice -Présidente Adjointe au Maire

Catherine BASCHIERI



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville — BP 62 — 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

DECISION MODIFICATIVE N°1	2683 le	Nombre de membres en exercice : Nombre de suffrages exprimés : Nombre de suffrages exprimés : Nombre de suffrages exprimés : Contre Abstention Date de convocation : le et de la publication, le et de la publication, le	
83 2 36 71 Département : VAR Perception : TRESORERIE DE HYERES BUDGET DU C.C.A.S. DE LA LONDE LES MAURES	Arrêté - Signatures	Présenté par Madame la Vice-Présidente A La Londe, le A La Londe, le A La Londe, le Les membres du Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire A La Londe, le Les membres du Conseil d'Administration, Certifié exécutoire par Monsieur le Président, Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le A La Londe les Maures, le Les Président,	THE PARTY OF THE P